

# COMMUNE D'ARCHAMPS

Le dix sept avril deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 12 avril 2012

Présents : Bernard JOUVENOZ, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Claude NIQUILLE, Jean-Claude MAILLOT, André GUILLOT, Hervé JOUCLARD, Denis BAUDET, Jean-François HOTELLIER, Michelle LANCHE, Michelle MAYET

Excusés : Daniel PERAY, Christine COBLENCÉ, Claire-Lise SIMEONI

Daniel PERAY a donné pouvoir à Bernard JOUVENOZ  
Christine COBLENCÉ a donné pouvoir à Raymond LARUE  
Claire-Lise SIMEONI a donné pouvoir à Michelle LANCHE

M. André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H04 et le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour après avoir approuvé le procès-verbal du 28 février 2012.

## **Délibération n°028/2012 :**

### **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, chaque année, celle-ci doit se prononcer sur l'attribution au comptable du Trésor, Mme Laurence GARIGLIO, d'une indemnité pour son activité de conseil à la collectivité et d'en fixer le taux. Monsieur le Maire propose, en raison des services rendus, d'attribuer l'indemnité à taux plein.

Arrivée de M. H. JOUCLARD à 20H08.

ADOPTE À L'UNANIMITE

## **Délibération n°029/2012 :**

### **CONVENTION D'EXPLOITATION DE L'AUBERGE COMMUNALE : AVENANT N°1**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention passée avec M. RICHOUX pour l'exploitation de l'auberge communale. Il fait par ailleurs état de l'évolution des travaux et de l'ouverture programmée de l'établissement le 6 mai 2012. Il expose que M. RICHOUX a créé une SARL « JESSIPAUL » et son souhait de voir figurer celle-ci dans la convention.

ADOPTE À L'UNANIMITE

## **Délibération n°030/2012 :**

### **EXTENSION, RENOVATION ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : AVENANTS AU LOT N°9 (CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS)**

Monsieur Jean-Claude MAILLOT présente à l'assemblée les avenants au lot n°9 rendus nécessaires par le chantier de la Mairie.

- plafond coupe feu 1H entre le 1<sup>er</sup> et les combles
- réalisation de caissons pour des stores
- réaménagement des sanitaires de la salle polyvalente

Le montant total de ceux-ci s'élèvent à la somme de 24 874.16 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

## **Délibération n°31/2012**

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la présentation effectuée lors du dernier conseil concernant l'étude menée à la Communauté de Communes du Genevois concernant la compétence eau potable. Il indique que,

depuis, le conseil communautaire a approuvé le 26 mars 2012 la modification de ses statuts par 44 voix pour, 13 contre et 3 blancs, et intégré dans ses compétences de la gestion de l'eau potable. Monsieur le Maire rappelle le débat et les avantages de ce transfert. Il indique aussi que, depuis la création en 1972 de ce réseau communautaire, celui-ci est devenu au fil du temps de secondaire à primaire puisqu'il approvisionne les communes en moyenne à 50% de leur besoins. Suite à une question, il précise que la police de la défense incendie restera une prérogative du Maire de chaque commune. La compétence prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **Délibération n°32/2012**

#### **GIRATOIRE DU PONT DE COMBE : PROMESSE DE CESSION GRATUITE AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des dernières informations sur l'avancée du dossier du giratoire du Pont de Combe. Il indique que la commune est propriétaire de terrains situés sur l'assiette du projet, dont il est nécessaire que le département en ait la maîtrise (2475 m<sup>2</sup>) ; il propose de les céder gratuitement car ce projet est important pour la commune et souhaité depuis près de 30 ans. Il précise en outre que la commune ne participera pas financièrement aux travaux, mis à part pour l'éclairage public et le renforcement de la colonne d'eau potable qui sont de la compétence communale.

ADOPTE À L'UNANIMITE

#### **Délibération n°33/2012**

#### **CREATION D'UNE AUBERGE COMMUNALE : FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DU MOBILIER**

Monsieur le Maire rappelle la convention d'exploitation signée avec l'exploitant précédemment examinée et ajoute qu'il avait été prévu lors de l'étude que la commune fournirait le gros matériel ainsi que le mobilier et que l'exploitant ferait son affaire du petit matériel. L'ouverture approchant, le mobilier a été commandé et Monsieur le Maire indique qu'un financement est possible auprès du sénateur CARLE, au titre de la réserve parlementaire. Il propose à l'assemblée de solliciter une aide financière à hauteur de 20% pour cette acquisition.

ADOPTE À L'UNANIMITE

#### **Délibération n°034/2012**

#### **CREATION D'UNE AUBERGE COMMUNALE : AVENANT N°3 AU LOT N°3 (DEMOLITION – GROS ŒUVRE)**

Monsieur Jean-Claude MAILLOT présente à l'assemblée l'avenant de la société MEGEVAND pour des travaux rendus nécessaires pour l'aménagement extérieur de l'auberge :

- agrandissement du parking de la clientèle
- végétalisation du parking
- création de places pour le personnel du restaurant.

Il indique que le montant de l'avenant s'élève à la somme de 32 341.24 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les agents techniques de la commune ont participé à l'aménagement extérieur du site en particulier en édifiant les gabions.

Monsieur le Maire fait état de l'article paru dans la presse concernant les stèles dans le parc de l'auberge. Il précise que la commune s'est bornée à mettre en valeur le parc et son patrimoine, que les critiques sont totalement infondées et que le Conseil Général soutient la démarche, comme précisée dans un courrier de M. MONTEIL, président du CG74. Il indique qu'un pupitre pourra être installé afin d'informer les clients de la supposé origine de ces stèles. Il tient en outre à préciser que ce parc est un lieu privé et non un jardin public.

ADOPTE À L'UNANIMITE

#### **Délibération n°035/2012**

#### **CREATION D'UN NOUVEAU RESERVOIR D'EAU POTABLE : PROMESSE DE VENTE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération mandant la SED pour procéder à l'acquisition des terrains nécessaires pour la création d'un nouveau réservoir et régulariser l'emprise foncière des

installations de captage et de production d'eau potable. Il fait état des discussions avec les conjoints GRILLET et indique que ceux-ci ont proposé de céder en outre des terrains situés dans le Salève, pour une surface globale de 22 512 m<sup>2</sup> et ceci pour la somme de 12 020 €. La SED est mandatée pour l'acquisition des terrains pour le futur réservoir d'eau potable.

ADOPTE À L'UNANIMITE

#### **Délibération n°036/2012**

### **LIAISON ROUTIERE DES PETS GUILLET : MANDATEMENT DE LA SED POUR L'ACQUISITION FONCIERE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une voie routière entre la route d'Arbigny et le giratoire de RD18/RD18B. Il présente une convention avec la SED pour procéder à l'acquisition des terrains situés sur l'assiette du projet.

ADOPTE À L'UNANIMITE

#### **Délibération n°037/2012**

### **EHPAD LES OMBELLES : PARTICIPATION FINANCIERE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du CCAS de Viry qui fait état des difficultés financières de l'EHPAD des Ombelles et fait appel à la solidarité des communes du Canton qui bénéficie des services de cette structure. Il indique que le sujet a été évoqué en bureau des Maires de la CCG. Il est proposé de participer financièrement à raison de 2€habitant pendant 3 ans.

Un débat s'ouvre à ce sujet, notamment sur le choix d'implantation de cette structure, sur le projet antérieur de créer un EHPAD à Archamps, sur la compétence gérontologie qui pourrait être dévolue à la Communauté de Communes du Genevois.

ADOPTE À L'UNANIMITE

#### **Délibération n°038/2012**

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

L'assemblée examine les demandes de subventions présentées par les associations. La liste est consultable en Mairie.

### **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur Jean-François HOTELLIER fait le compte rendu de la dernière commission qui s'est tenue le 16 avril 2012 :

-PC

-PELE : construction d'une maison individuelle

-SEMAG : construction de 7 bâtiments

-PFEIFLE : agrandissement d'une maison individuelle

-JOST/GUSMEROLI : construction de 3 logements

-MOTTET : installation de panneaux solaires et suppression des garages souterrains

### **TRAVAUX**

Monsieur Raymond LARUE rend compte de la réunion qui s'est tenue le 5 avril 2012 concernant le calage du planning des travaux du Pont de Combe. Il indique que les travaux sur la colonne d'eau devraient être réalisés à partir d'août. Il est débattu de la question de la pose d'un fourreau d'attente pour le passage de la fibre optique qui n'a pas été prévu. Un courrier de demande d'explication sera adressé au SYANE.

Monsieur le Maire rend compte des discussions menées avec la SA PADDEL en charge de la construction d'un hôtel et d'une brasserie dans la zone artisanale de la Capitale, et des conventions à conclure pour l'aménagement d'un carrefour sur la RD1206.

Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec M. DUVERNE, responsable voirie au Conseil Général au sujet de la vitesse sur la portion de RD145 entre Vovray et Chotard et du courrier adressé sollicitant une étude de vitesse ainsi que la pose de chicane provisoires. Cette intervention fait suite à la demande d'habitants du secteur. Monsieur LARUE fait part en outre de la demande de la famille CHAREYRE qui

sollicite la pose d'un ralentisseur au niveau du 150 de la route de Vovray. Après débat, il sera répondu par la négative.

Monsieur le Maire rend compte de l'étude en cours pour l'aménagement d'une passerelle au chemin du Creux de l'Epine.

### **DIVERS**

Monsieur le Maire fait part de l'obtention d'une subvention de 38 000€ pour la réhabilitation du foyer de fond et du téléski. Ces travaux seront réalisés au second semestre 2012.

Monsieur le Maire réitère ses condoléances à Mme MAYET pour le décès de sa mère.

Monsieur le Maire fait part de l'invitation au mariage d'un enfant des employés de la commune le 26 mai prochain.

Monsieur André GUILLOT informe l'assemblée de vente de fleurs du Sou des Ecoles qui aura lieu le 5 mai prochain place du monument aux Morts, qu'un courrier sera envoyé aux présidents d'associations pour présenter une information dans le prochain bulletin de juin 2012.

La séance est levée à 22H10.